

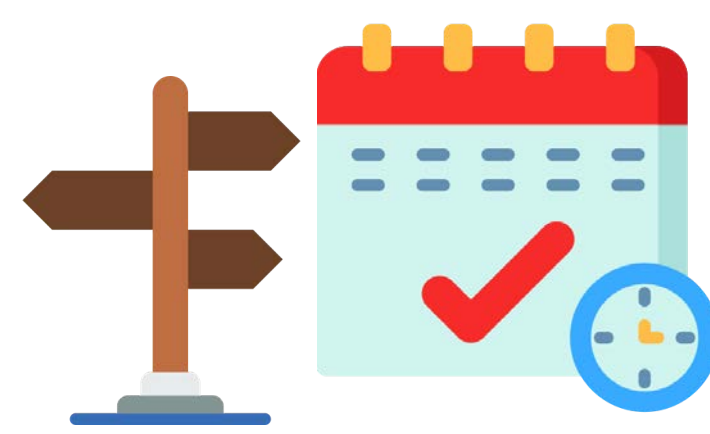
# RÈGLES DE PRATIQUE DANS LES CLUBS FFA

A compter du 16 janvier 2021

## Pour les dirigeants de clubs



**Evaluer le risque sanitaire local** et s'assurer des autorisations locales et territoriales.  
(Interdiction d'accès au public, ouverture ou non des installations, conditions d'utilisation...).



**Etablir un planning et recenser les participants**  
En établissant un planning des entraînements vous devez être en capacité de recenser les présences horodatées des acteurs sur les installations mais aussi de gérer les flux et les espaces.



**Limiter les réunions** du club en présentiel en privilégiant les réunions en visio-conférence ou téléphonique.

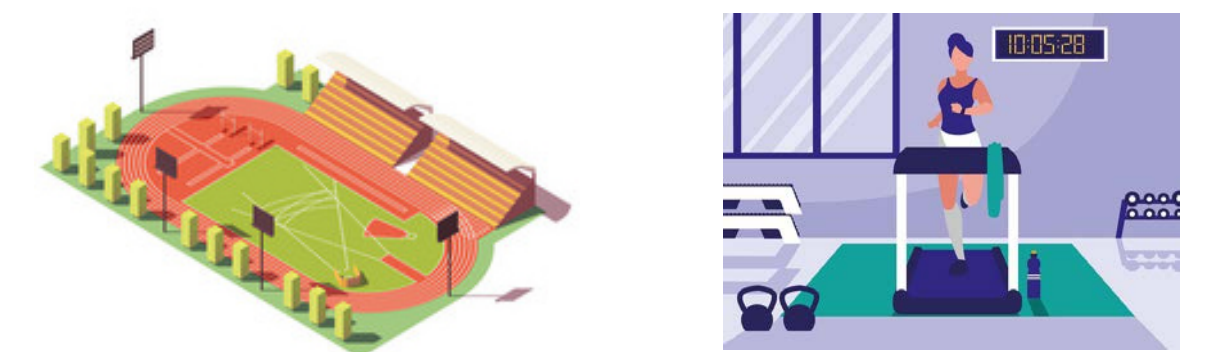


**Informier préalablement et régulièrement les adhérents** sur les conditions sanitaires des activités du club. Former et informer également l'encadrement des règles à appliquer.



**#Tous  
AntiCovid**

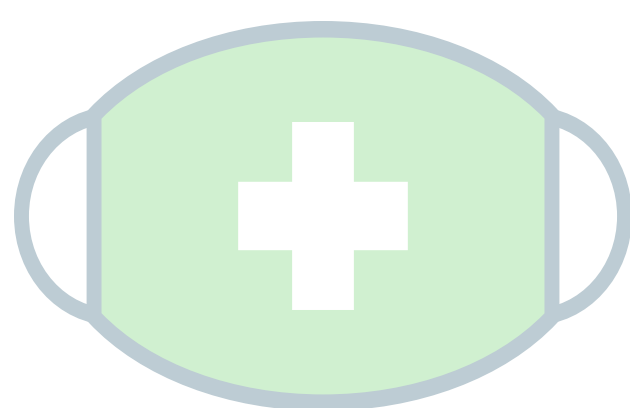
**Encourager le téléchargement de l'application #TousAntiCovid**



**Public autorisé sur le stade et en salle**

(ERP de type PA et X)

- Pratique en extérieur pour les mineurs et pour les majeurs, sans limitation et dans le respect du couvre feu,
- Pratique des sportifs inscrits sur listes ministérielles : sans aucune restriction, idem pour l'entraîneur (Attestation dérogatoire + document du président du club ou le head coach de la structure d'entraînement PPF précisant les jours et heures d'entraînement si la pratique se déroule pendant le couvre-feu).



**Le masque doit être porté par toutes les personnes, à partir de 6 ans en dehors de l'espace de pratique.**



Mettre à disposition du **gel hydroalcoolique**.

**S'équiper d'un thermomètre** pour pouvoir prendre la température des enfants qui présenteraient des symptômes.



**Lavage des mains**

à l'entrée et sortie du stade et après le passage aux toilettes.  
Supervision par un adulte pour les U12